



UNION POUR LA NATION CONGOLAISE 'UNC'

Fédération du Royaume-Uni

Parti politique enregistré en République Démocratique du Congo
par l'Arrêté Ministériel No. 111/PM-MIS/2012 du 19 Juin 2010

Le Secrétaire Fédéral

DECISION N. 001/UNC-UK/SF/DI/2013

PORTANT EXCLUSION DÉFINITIVE DU 2ème SECRÉTAIRE FÉDÉRAL-ADJOINT DE L'UNC/ROYAUME-UNI.

Le Secrétaire Fédéral,

Vu les Statuts de l'UNC spécialement dans ses articles 59 et 60 ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Parti spécialement dans ses articles 56 et 57 ;

Vu la Décision du Président National No. 006/PN/UNC/2011 du 27 Mars 2011 portant nomination des membres du secrétariat Fédéral de l'UNC/ Royaume-Uni ;

Vu la nécessité et l'urgence, sur instruction du Secrétariat-General de l'Union pour la Nation Congolaise ;

DÉCIDE :

Article 1 : est exclus définitivement de la fédération du Royaume-Uni, **Monsieur Lawrence KANYUKA KINGSTON**, 2eme Secrétaire Fédéral Adjoint en charge de la Communication, du Développement et de la Jeunesse.

Article 2 : cette présente décision entre en vigueur en date de la signature.

Fait à Londres, le 02 Janvier 2013

David Ilunga

Secrétaire Fédéral

UNC/Royaume-Uni